



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

98-01-28

**CANADA**  
Province de Québec  
Commission scolaire francophone 07-04

Assemblée extraordinaire du conseil provisoire de la commission scolaire francophone 07-04 tenue le 28 janvier 1998 à 19 h 30 au local 218 de la C.E.H.-G.

Sont présents à cette assemblée mesdames Francine Jolivet, Louise Larocque, Camille Lévesque et Ruth Nevins-Cousineau, messieurs Michael Francis, Marc Kelly, Charles Langevin, Guy Lesage, Daniel Moreau, Reid Soucie et Roland Vallière, tous commissaires et formant quorum.

Absences motivées :  
Mme Denise Miron Marion  
Mme Lorraine Crites  
Mme Guylaine Marcil  
M. Gervais Carrière

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier                      Directeur général de la commission  
scolaire de la Haute-Gatineau et de la  
commission scolaire 07-04.  
M. Réjean Carle,                      Secrétaire général de la commission  
scolaire de la Haute-Gatineau et de la  
commission scolaire 07-04

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

**RÉSOLUTION            98-CP-45            Ordre du jour.**

Il est proposé par le commissaire M. Marc Kelly que l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1-    **Ordre du jour**
  - 2-    **Parole au public**
  - 3-    **Rescision de la résolution 98-CP-42**
  - 4-    **Circonscriptions électorales : délimitation**
  - 5-    **Levée de l'assemblée**
- 
- 2-    **Parole au public.**

Mme Sylvie Léveillé, porte-parole d'un groupe de parents, présente aux membres du conseil provisoire des considérations et des recommandations relatives à l'inscription des élèves du secteur du Lac Ste-Marie (Kazabazua, Venosta, Danford Lake)

Elle dépose une lettre au nom du comité de parents de l'école St-Nom de Marie à cet effet. Elle suggère que la commission scolaire 07-04 prenne les dispositions nécessaires afin d'assurer la scolarisation des enfants du secteur à l'école du Lac Ste-Marie plutôt qu'à l'école de Farrellton, école située sur le territoire de la commission scolaire voisine 07-02 et plus éloignée du domicile des enfants ici désignés.

Les commissaires débattront de cette question à l'occasion de leur prochaine assemblée.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04

RÉSOLUTION 98-CP-46 Rescision de la résolution 98-CP-42

Attendu les dispositions de la Loi sur les élections scolaires qui prévoient qu'une commission scolaire qui compte 4000 élèves ou plus mais moins de 5000, divise son territoire en quinze (15) circonscriptions;

Attendu l'information transmise par Madame Adèle Gourd, directrice régionale du M.E.Q., confirmant le nombre de nos élèves considérés à 4079;

Il est proposé par le commissaire Monsieur Marc Kelly de rescinder la résolution 98-CP-42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 98-CP-47 Circonscriptions électorales : délimitation.

Attendu les dispositions de la Loi sur l'élection des premiers commissaires des commissions scolaires nouvelles;

Attendu la recommandation du comité chargé de préparer un projet de division du territoire en circonscriptions électorales;

Attendu que l'expression "incluant une rue" signifie que les électeurs résidant des deux côtés de cette rue sont inscrits sur la liste électorale de la circonscription visée;

Attendu que l'expression "excluant une rue" signifie que les électeurs résidant des deux côtés de cette rue ne sont pas inscrits sur la liste électorale de la circonscription visée;

Il est proposé par le commissaire Monsieur Reid Soucie que le territoire de la Commission scolaire francophone 07-04 soit divisé en quinze (15) circonscriptions délimitées de la façon suivante :

**CIRCONSCRIPTION NO.**

**DÉLIMITATION**

- 1- Le territoire des municipalités de Grand-Remous, Lytton, Montcerf et Bois-Franc. S'ajoutent à cette circonscription, les territoires non organisés (T.N.O.) suivants : Cascades-Malignes, Lac-Lenôtre, Lac Moselle et Dépôt-Échouani.
- 2- Le territoire des municipalités d'Aumond, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et Déléage, partie rurale, c'est-à-dire la partie de Déléage située à l'est de la route reliant les municipalités de Ste-Famille et Ste-Thérèse (route 107, jusqu'à son intersection avec le chemin de la Tour et le chemin Ste-Thérèse, puis le chemin Ste-Thérèse), en incluant ladite route, ainsi que les deux côtés du chemin de la Rivière Gatineau Sud.





Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

**RÉSOLUTION**

**98-CP-47**

(suite)

98-01-28

3-

La municipalité d'Egan Sud et le "centre-Nord" de la municipalité de Maniwaki situé à l'est du boulevard Desjardins jusqu'à la rue l'Heureux puis à l'est des rues suivantes, en les excluant : l'Heureux, Principale Nord et Principale Sud jusqu'à la rue Commerciale; au sud, ce secteur est délimité, en les incluant, par les rues suivantes: Commerciale jusqu'à son intersection avec la rue Notre-Dame, puis Notre-Dame qui devient Des Oblats à son intersection avec celle-ci, jusqu'à Comeau; à l'est, le secteur est délimité, en l'excluant par la rue Comeau jusqu'à la rivière Gatineau, puis par la rivière Gatineau.

4-

Le secteur ouest de la municipalité de Maniwaki situé à l'ouest des rues suivantes, en les incluant : les rues l'Heureux, Principale Nord et Principale Sud.

5-

Le centre ville de la municipalité de Maniwaki délimité au nord par les rues suivantes, en les excluant : Commerciale jusqu'à son intersection avec Notre-Dame, puis Notre-Dame qui devient Des Oblats à son intersection avec celle-ci, jusqu'à Comeau; à l'est par le centre de la rue Comeau; au sud par la Réserve Indienne; à l'ouest, en l'excluant, par la rue Principale Sud.

6-

Le secteur Comeauville de Maniwaki délimité à l'ouest par le centre de la rue Comeau et au sud par la Réserve Indienne; s'ajoute, le secteur urbain de la municipalité de Déléage, c'est-à-dire la partie de cette municipalité située à l'ouest de la route reliant les municipalités de Ste-Famille et Ste-Thérèse en excluant ladite route ainsi que les deux côtés du chemin de la Rivière Gatineau Sud.

7-

Le territoire de la municipalité de Messines.

8-

Le territoire des municipalités de Blue Sea, Lac Cayamant et Wright. S'ajoute à cette circonscription, le territoire non organisé (T.N.O.) du Lac-Pythonga.

9-

Le territoire des municipalités de Bouchette, Northfield et Gracefield.

10-

Le territoire des municipalités de Lac Ste-Marie, Kazabazua, Low et Denholm.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04

RÉSOLUTION 98-CP-47 (suite) 98-01-28

- 11- Le territoire des municipalités de Rapides-des-Joachims, Chapeau, l'Île-aux-Alumettes (partie est), l'Île-aux-Alumettes, Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff, Chichester et Waltham.
- 12- Le territoire de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract. S'ajoute à cette circonscription, le territoire non organisé (T.N.O.) du Lac-Nilgaut.
- 13- Le territoire de la municipalité de Fort-Coulonge.
- 14- Le territoire des municipalités de Campbell's Bay, Bryson et Grand-Cahumet.
- 15- Le territoire des municipalités de Litchfield, Portage-du-Fort, Leslie-Clapham-et-Huddersfield, Clarendon, Shawville, Thorne, Bristol et Alleyn-et-Cawood.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 98-CP-48 Levée.

Il est proposé par le commissaire, M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Secrétaire général

Président





Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

98-02-11

**CANADA**  
Province de Québec  
Commission scolaire francophone 07-04

Assemblée ajournée du conseil provisoire de la commission scolaire francophone 07-04 tenue le 11 février 1998 à 19 h 30 au centre administratif de la C. S. de Pontiac.

Sont présents à cette assemblée mesdames Francine Jolivette, Camille Lévesque, Denise Miron Marion et Ruth Nevins-Cousineau, messieurs Gervais Carrière, Michael Francis, Marc Kelly, Charles Langevin, Guy Lesage, Daniel Moreau, Reid Soucie et Roland Vallière, tous commissaires et formant quorum, de même que mesdames Lorraine Crites et Guylaine Marcil, commissaires représentant les parents.

Absence motivée : Mme Louise Larocque

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier

Directeur général de la commission scolaire de la Haute-Gatineau et de la commission scolaire 07-04.

M. Yvon Patry

Conseiller, commission scolaire de Pontiac

M. André Pilon

Directeur général de la commission scolaire de Pontiac

M. Gilles Taillon

Directeur du service des ressources éducatives et responsable du transport scolaire de la commission scolaire de la Haute-Gatineau

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 98-CP-49 Réouverture de l'assemblée**

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que le président procède à la réouverture de l'assemblée qui avait été ajournée le 14 janvier 1998.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 98-CP-50 Nomination d'un secrétaire d'assemblée**

Considérant l'absence du secrétaire général à la présente assemblée, il est proposé par le commissaire M. Marc Kelly de nommer M. Yvon Patry à titre de secrétaire d'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

**RÉSOLUTION 98-CP-51**      **Ordre du jour**

Il est proposé par la commissaire Mme Ruth Nevins-Cousineau que l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1-a Réouverture de l'assemblée
- 1-b Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 1-c Ordre du jour
- 2- Dispense de lecture du procès-verbal du 98-01-14
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance du 14 janvier 1998
- 4- Correspondance
- 5- Demande de parents du Lac Ste-Marie
- 6- Acquisition d'ordinateurs à l'école Sacré-Cœur de Gracefield
- 7- Critères pour l'inscription des élèves pour l'année scolaire 1998-1999
- 8- Clientèle scolaire
- 9- Ajournement
- 10- Réouverture de l'assemblée
- 11- Orientation concernant les actes d'établissement
- 12- Levée d'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 98-CP-52**      **Dispense de lecture du procès-verbal du  
C.P. 98-01-14.**

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que le secrétaire d'assemblée soit dispensé de lire le procès-verbal du conseil provisoire du 14 janvier 1998.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 98-CP-53**      **Procès-verbal du C.P. 98-01-14.**

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que le procès-verbal du conseil provisoire du 14 janvier 1998 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 98-CP-54**      **Demande de parents du Lac Ste-Marie**

Considérant les représentations faites par le comité de parents de l'école St-Nom de Marie ;

Considérant la démarche proposée par le directeur des services éducatifs ;

Il est proposé par le commissaire M. Charles Langevin que le sondage préparé par M. Gilles Taillon, à l'intention des parents qui résident sur le territoire de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau mais qui sont actuellement sur le territoire de la commission scolaire Outaouais-Hull, soit transmis à ces parents afin de connaître leur intention quant à l'inscription de leurs enfants soit à l'école St-Nom de Marie de Lac Ste-Marie, soit à l'école primaire et secondaire Sacré-Coeur de Gracefield, soit à l'école St-Joseph-de-Farrelton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**





Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

**RÉSOLUTION 98-CP-55** Acquisition d'équipement informatique  
pour l'école Sacré-Coeur de Gracefield.

Considérant les dispositions de l'article 524 de la Loi sur l'instruction publique à l'effet que la commission scolaire existante ne peut contracter une obligation après le 30 juin 1998 sans l'assentiment du conseil provisoire de la commission scolaire nouvelle ;

Considérant que l'école élémentaire et secondaire de Gracefield exprime le désir de devancer l'achat d'ordinateurs dans le cadre du plan quinquennal ;

Considérant que la Compagnie Avantage informatique accepte de fournir les 29 ordinateurs aux conditions énumérées en annexe ;

Considérant que ce montant sera payé à même les subventions garanties par le ministère de l'Éducation pour les années subséquentes: le 1<sup>er</sup> août 1998, 50% du capital plus les intérêts courus et le solde, le 1<sup>er</sup> août 1999 plus les intérêts courus au taux de 7.50%, tel que soumis par Avantage informatique ;

Considérant que le conseil des commissaires de la commission scolaire de la Haute-Gatineau a adopté une résolution approuvant cet achat ;

En conséquence, il est proposé par le commissaire M. Marc Kelly et résolu d'autoriser la commission scolaire de la Haute-Gatineau à procéder à cet achat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 98-CP-56** Critères pour l'inscription des élèves dans  
les écoles pour l'année scolaire 1998-1999

Considérant la nécessité d'établir des critères pour l'inscription des élèves dans les écoles ;

Considérant les consultations faites sur le sujet ;

Considérant l'intérêt pour la clientèle d'utiliser des critères connus et améliorés au fil des ans ;

Il est proposé par la commissaire Mme Francine Jolivette d'adopter :

- la reconduction des critères 1997-1998 de la commission scolaire de la Haute-Gatineau pour couvrir le territoire de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau en 1998-1999 ;
- la reconduction des critères 1997-1998 de la commission scolaire de Pontiac pour couvrir le territoire de la M.R.C. de Pontiac en 1998-1999.

Documents déposés par le directeur du service des ressources éducatives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04

RÉSOLUTION 98-CP-57 Clientèle scolaire

Il est proposé par le commissaire M. Marc Kelly que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, fera tout en son pouvoir pour rapatrier les élèves francophones de son territoire qui fréquentent une école située à l'extérieur de la commission scolaire nouvelle, afin de bénéficier des subventions maximales accordées par le ministère de l'Éducation. Cette mesure vise également à augmenter le nombre d'élèves dans les petites écoles permettant ainsi de réduire le nombre de classes à degrés multiples, dans le cadre d'objectifs des services de la meilleure qualité possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 98-CP-58 Ajournement

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'ajourner la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 98-CP-59 Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que la séance soit réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 98-CP-60 Orientations concernant les actes  
d'établissements pour le 1<sup>er</sup> juillet 1998

Considérant l'ensemble des avis reçus sur le sujet ;

Considérant les nouvelles dispositions de la loi 180 applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998 ;

En conséquence, il est proposé par le commissaire M. Roland Vallière de retenir les orientations suivantes pour la mise en place des actes d'établissements :

ÉTABLISSEMENT NO 1 : FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES  
(SECONDAIRE)

1.1 École secondaire Sieur-de-Coulonge de Fort-Coulonge

ÉTABLISSEMENT NO 2 : FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES  
(PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE)

- 2.1 École Notre-Dame du Sacré-Coeur de Chapeau
- 2.2 École Poupore de Fort-Coulonge
- 2.3 École St-Pierre de Fort-Coulonge
- 2.4 École St-Jean Bosco de Campbell's Bay
- 2.5 École Ste-Marie de Otter Lake





Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

RÉSOLUTION **98-CP-60** (suite)

98-02-11

2.6 École Ste-Anne de l'Île-du-Grand-Calumet

**ÉTABLISSEMENT NO 3 : FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES  
(PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET  
SECONDAIRE)**

- 3.1 École primaire et secondaire Sacré-Coeur de Gracefield
- 3.2 École St-Nom de Marie de Lac Ste-Marie
- 3.3 École Ste-Thérèse de Lac Cayamant
- 3.4 École St-François-de-Sales de Blue Sea
- 3.5 École Notre-Dame-de-Grâces de Bouchette

**ÉTABLISSEMENT NO 4 : FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES  
(PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE)**

- 4.1 École Ste-Croix de Messines
- 4.2 Collège Sacré-Coeur de Maniwaki
- 4.3 École St-Patrick (partie) de Maniwaki

**ÉTABLISSEMENT NO 5 : FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES  
(SECONDAIRE)**

- 5.1 Cité étudiante de la Haute-Gatineau de Maniwaki

**ÉTABLISSEMENT NO 6 : FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES  
(PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE)**

- 6.1 École Pie XII de Maniwaki
- 6.2 École Christ-Roi de Maniwaki
- 6.3 École St-Boniface de Bois-Franc
- 6.4 École Dominique Savio de Montcerf
- 6.5 École Sacré-Coeur de Grand-Remous

**ÉTABLISSEMENT NO 7 : FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES**

- 7.1 Centre St-Joseph de Gracefield
- 7.2 Centre Notre-Dame-du-Désert de Maniwaki
- 7.3 Centre St-Eugène de Déléage

**ÉTABLISSEMENT NO 8 : FORMATION PROFESSIONNELLE DES  
JEUNES ET DES ADULTES**

- 8.1 École secondaire Sieur-de-Coulonge de Fort-Coulonge

**ÉTABLISSEMENT NO 9 : FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES**

- 9.1 Centre Notre-Dame-de-Fatima de Fort-Coulonge

**ÉTABLISSEMENT NO 10 : FORMATION PROFESSIONNELLE DES  
JEUNES ET DES ADULTES**

- 10.1 Cité étudiante de la Haute-Gatineau de Maniwaki

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04

RÉSOLUTION 98-CP-61 Levée.

Il est proposé par le commissaire, M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "L. Moreau".

Secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "D. Moreau".

Président